

République française

DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-40

**Séance du 12 mai 2025**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 mai 2025, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

**Présents** : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin.

**Représentés** : Sophie Thomas par Elisabeth Martin ; Michel Pécol par Fatima Chomat

**Secrétaire** : Gilles Apeloig

\*\*\*\*\*

2025-40-Délégation aux associations dans le cadre du forfait SACEM souscrit par la commune

Monsieur le Maire expose,

Pour soutenir l'action des associations de Gresse en Vercors, la commune a souscrit au forfait proposé par la SACEM pour les communes de moins de 5000 habitants.

Ce forfait est proposé dans le cadre d'un accord entre la SACEM et l'Association des Maires de France (AMF) pour simplifier les usages de la musique pour les communes de moins de 5 000 habitants, et permet à la commune de bénéficier de conditions particulières et de tarifs préférentiels pour l'organisation de ses fêtes locales. La SACEM ne demande pas de délibération pour accorder les tarifs préférentiels, seule l'adhésion à l'AMF est exigée.

Cependant, pour que les événements organisés par une association puissent être compris dans le forfait, il faut produire à l'AMF un « mandat officiel donné à l'association pour l'organisation de chaque évènement ».

Les associations régies par la loi de 1901 peuvent donc bénéficier de cet accord pour l'organisation d'évènements locaux. La commune déclarera les événements prévus à la SACEM pour les associations.

Pour la saison estivale 2025 les associations et manifestations concernées sont :

- Pour Gresse-en-Vercors Animations (GEVA) :
  - 6 Apéros-concerts les 10, 24 et 31 juillet puis les 7, 14 et 21 août.
  - Concert / Feu d'artifice du 14 juillet
  - Scène ouverte le 28 août.
  - Fête de l'Alpage : diffusions musicales en journée les 16 et 17 août et bal du 16 Août au soir.
- Pour Les BâtieSonnantes :
  - 5 concerts les 11 et 25 juillet puis les 8, 15 et 22 août.
- Pour Le Foyer :
  - Diffusion de musique à l'occasion de la Fête du Vélo du 21 juin.

- Pour Gresse Chœur à cœur.
  - Concerts à l'église les 17 mai et 15 juin.
- Pour le Cor des Alpes :
  - Rassemblement de musiques de montagne les 5, 6 et 7 septembre.

Une nouvelle délibération sera à prendre pour les événements de l'hiver 2025/2026.

VOTE 10      POUR 10      CONTRE 0      ABSTENTION 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à faire bénéficier les associations ci-dessus du forfait SACEM de la commune dans le cadre de l'organisation de fêtes locales ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 12/05/2025

Rémi GOUBE

Maire

